



## PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 juin 2019

### Nombre de conseillers

En exercice : 29.  
Présents : 20  
Procurations : 03  
Absents : 09  
Votants : 23  
Convoqués le 12/06/2019  
Affiché le 25/06/2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BROS, Maire.

**Présents :** MM. Bernard BROS, Denis TURREL, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Jean COT, Marie-Caroline TEMPESTA, Michel VIGNES, Josiane LIBÉRATI, Ali BENARFA, Anne-Marie GRÉGOIRE, Bernard AYÇAGUER, Catherine HIBERT, Olivier PONS, Bastien HO, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Didier GENTY, Martine GOURDON, Christian LACOMBE, Robert MICHEL et Marie-Laure GUILLEMIN.

**Procurations :** Mme Sophie RENARD donne procuration à Bastien HÔ, M. Stéphane LE BRUN donne procuration à M. Ali BENARFA, M. Jean-Luc DURAND donne procuration à M. Robert Michel.

**Absent(e)s excusé(e)s :** MM. Michel DORET, Michèle LAUTRÉ, Sophie RENARD, Stéphane LE BRUN, Jean-Luc DURAND, Elias TAYIAR et Barbara FABRE.

**Absent(e)s :** MM. Bernard BARRAU, et Sandrine TAHAR.

**Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20 heures30.**

### 1. Élection du secrétaire de séance.

Madame Hibert est élue secrétaire de séance.

**Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 00 – Absentions : 00**  
**Vote à l'unanimité**

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2019.

En l'absence d'observations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

<b>Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 00 – Absentions : 00</b> <b>Vote à l'unanimité</b>
--

---

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

### 3. Contrat Bourg centre avec la Région Occitanie (Annexe 1).

Monsieur le Maire introduit le dossier en soulignant l'importance de ce dossier pour valoriser Carbone.

Madame Tempesta, en qualité de conseillère régionale, explicite la politique de la Région Occitanie à l'origine de ce dispositif Contrat « Bourg centre ». La Région, de par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire, a mis en place une politique de contractualisation sur mesure avec ses partenaires (Départements et PETR-Pays Sud-Toulousain) pour la période 2018-2021.

Le champ d'actions de ces contrats territoriaux 2018-2021 porte sur :

- Le développement économique et formation
- Le développement durable
- Les solidarités territoriales
- La dotation à l'innovation et l'expérimentation
- Le Contrat « Bourg centre ».

} Nouveaux dispositifs

Madame Tempesta met en avant un contexte spécifique à la Région Occitanie : La Région accueille chaque année 50 000 nouveaux habitants dont plus de 20 000 actifs. Or la Région Occitanie est composée d'une majorité de communes de petite ou très petite taille. Après avoir identifié 758 communes, le contrat « Bourg centre » vise à agir en priorité vers les communes des bassins de vie ruraux. 3 types de communes sont ciblées :

- En direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
- Vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants,
- Vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services).

Carbone, rentrant dans ce 1<sup>er</sup> cadre, s'est portée candidate.

Madame Tempesta mentionne que la démarche n'est pas obligatoire mais relève bien de la volonté des communes. 9 contrats sont mis en place actuellement dont 2 sur le territoire du Pays

Sud-Toulousain. Le contrat « Bourg centre » doit être compatible avec le SCOT et s’inscrit dans le long terme. Le projet de Carbonne rentre dans les critères définis par la Région et sera soumis à la Commission permanente de la Région Occitanie en date du 19 juillet 2019.

Par ce nouveau dispositif, la Région soutient :

- La qualification du cadre de vie
- La qualification et la valorisation du patrimoine architectural et historique
- Le développement économique
- L’offre de logements
- L’offre de services à la population
- Les mobilités
- L’offre culturelle, sportive et de loisirs
- La transition écologique et énergétique

La démarche intégrée de Carbonne :

En cohérence avec le PADD défini pour le PLU, et suite à un diagnostic partagé, il est proposé un projet de développement et de valorisation structuré autour de 3 axes qui se déclinent eux-mêmes en actions, elles-mêmes subdivisées en projets. Le projet est ambitieux car il concerne l’ensemble de l’action publique communale à court, moyen et long terme, tout en tenant compte du contexte territorial à double échelle : intercommunal (Communauté de Communes du Volvestre) et supra communal (Pays Sud-Toulousain).

Monsieur le Maire énonce et commente le Programme Opérationnel Pluriannuel qui constitue pour la commune une véritable « feuille de route » pour les années à venir :

### AXE 1 : Un Bourg centre accueillant

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
<b>ACTION 1.1</b> Renforcer les équipements et services à la population	Projet 1.1.1 Création d’un ALSH	X	X	X
	Projet 1.1.2 Création d’un pôle sportif (gymnase et stade)		X	X
	Projet 1.1.3 Création d’un City stade	X		
	Projet 1.1.4 Création d’un pôle associatif et culturel	X	X	X
	Projet 1.1.5 Construction d’un espace de convivialité	X		
	Projet 1.1.6 Optimisation du complexe sportif rugby A. Prévost	X	X	X
	Projet 1.1.7 Extension du Pôle de Services Au Public		X	X
<b>ACTION 1.2</b> Créer des espaces d’accueil et partagés	Projet 1.2.1 Création de jardins partagés	X		
	Projet 1.2.2 Réflexion sur la requalification de la halle à la volaille comme ERP et du patrimoine communal bâti	X	X	X
	Projet 1.2.3 Créer une aire de camping-cars	X	X	
	Projet 1.2.4 Valoriser les bords de la Garonne		X	X
	Projet 1.2.5 Mise en place de colonnes enterrées centre-ville			X
<b>ACTION 1.3</b> Mettre en œuvre une politique de l’habitat transversale et pro-active	Projet 1.3.1 Extension du lotissement communal le Logis	X	X	
	Projet 1.3.2 Opération globale sur l’habitat et le patrimoine en centre-ville avec divers partenaires	X	X	X
	Projet 1.3.3 Projet d’aire d’accueil des gens du voyage	X	X	

## AXE 2 : Un Bourg centre commerçant et économiquement attractif

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
<b>ACTION 2.1</b> Soutenir le commerce en centre-ville	Projet 2.1.1 Etude CCI sur le commerce en centre-ville	x		
	Projet 2.1.2 Agir sur des îlots en centre-ville		x	
	Projet 2.1.3 Dynamiser l'opération façades et vitrines		x	
	Projet 2.1.4 Soutien à l'implantation des commerces en centre-ville	x		
<b>ACTION 2.2</b> Agir sur le volet réglementaire	Projet 2.2.1. Mettre en place des dispositifs de protection		x	
	Projet 2.2.2 Instaurer un règlement local de publicité		x	
	Projet 2.2.3 Réflexion sur les espaces terrasses		x	
<b>ACTION 2.3</b> Animer et sécuriser le centre-ville	Projet 2.3.1 Dynamiser les marchés	x	x	x
	Projet 2.3.2 Pérenniser les animations en centre-ville + Foire commerciale du Volvestre	x	x	x
	Projet 2.3.3 Déployer la phase 2 de la vidéo protection	x		
<b>Action 2.4</b> Allier l'économie au développement durable	Projet 2.4.1 Requalification et extension de la zone d'Activités du Volvestre	x	x	x
	Projet 2.4.2 Projet de recyclerie à la déchetterie de Carbone		x	x

## AXE 3 : Un Bourg centre accessible et connecté

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
<b>ACTION 3.1</b> Agir sur les espaces publics	Projet 3.1.1 Action sur les flux de circulation Place de la République	x	x	x
	Projet 3.1.2 Réflexion sur l'aménagement des espaces publics		x	
	Projet 3.1.3 Sécuriser la zone à 30km/h existante	x	x	x
<b>ACTION 3.2</b> Renforcer l'intermodalité et l'accessibilité	Projet 3.2.1 Créer des cheminements doux (chemin piétonnier Dourdouille)		x	x
	Projet 3.2.2 Extension du parking de la gare	x	x	
	Projet 3.2.3 Favoriser l'accessibilité des bâtiments : aménagement accès à la poste + sous le porche de l'église		x	x
	Projet 3.2.4 Réaménager l'aire de covoiturage du Bois de Bony sortie 27 de l'A64 (par CD31)	x		
<b>ACTION 3.3</b> Développer des services connectés et innovants	Projet 3.3.1 Promouvoir la régie municipale des transports	x	x	x
	Projet 3.3.2 Cartographier les équipements et services structurants à Carbone	x		
	Projet 3.3.3 Projet Blabla Volvestre			x
	Projet 3.3.4 Installation de bornes interactives portée par la CCV	x	x	
	Projet 3.3.5 Installation du Wifi public pour 3 sites	x		

Monsieur le Maire commente les principaux projets :

- Construction d'un nouvel ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) à Millet, jouxtant le Groupe scolaire Guy Hellé
- Construction d'un gymnase et d'un stade, toujours à Millet.

- Création d'un pôle associatif Rue Lucien Cassagne à côté de la médiathèque,
- Création d'un chemin piétonnier en 2 phases au moins sur le chemin de la Dourdouille,
- Extension parking de la gare

L'ensemble des projets sont énoncés en fiches actions aux pages 34 à 63 du dossier transmis aux conseillers.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques.

Monsieur Hô interroge sur le caractère du long terme alors que le programme est présenté pour 2019-2021.

Madame Tempesta confirme que les actions sont certes initiées sur ces 3 ans mais que le développement s'inscrit sur une période de 15 ans.

Monsieur Turrel tient à souligner le travail collectif mené en commission ainsi que l'implication des services pour le montage de ce dossier, avec l'appui de Madame Elia Koo missionnée par la Région.

Monsieur Lacombe fait état de plans présentés : faits par architecte ?

Monsieur Le Maire répond que ce sont seulement des esquisses nécessaires pour la candidature et rien n'est définitif pour les constructions.

Monsieur Hô questionne sur le fonctionnement du dispositif : comment sont retenues les communes ?

Madame Tempesta répond que la Région a prévu une enveloppe financière pluriannuelle. Les critères d'attribution ne vont pas changer au fur et à mesure des candidatures. Selon le flux de candidatures, il y aura plus ou moins de contractualisation.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

<b>Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 00 - Absentions : 00</b> <b>Vote à l'unanimité</b>
--

---

## **URBANISME & HABITAT**

---

### **4. Appel à candidatures en vue d'une cession foncière avec charges.**

Monsieur Turrel, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'Urbanisme et l'Habitat, indique que le projet d'extension du lotissement communal du Logis II comprend deux volets ;

- une partie aménagée en 14 lots à bâtir pour des maisons individuelles,
- une partie (avec 2 macrolots N°15 et 16) en vue de construire des logements (collectifs et maisons de ville).

Pour ce deuxième volet, après avis de la commission du 7 mai 2019, il est proposé une cession foncière avec charges. Il ne s'agit pas d'un marché public. Néanmoins, une mise en concurrence auprès d'une dizaine d'opérateurs immobiliers sous forme d'appel à candidatures

sera effectuée avec un cahier des charges, permettant une analyse des offres fine et exhaustive.

Critère	Pondération	Sous-critères pondérés	Mode de calcul
1- Qualité architecturale  Et volet opérationnel	30%	Aspect esthétique et insertion paysagère  Calendrier de réalisation  Délai de commencement des travaux	La note maximale (30) sera affectée à l'offre présentant un aspect esthétique et paysager en conformité avec les préconisations de la commune
2- Approche environnementale	25%	Performances environnementales  Caractère innovant  Chantier à faibles nuisances	La note maximale (25) sera affectée à l'offre présentant la meilleure approche environnementale
3- Prix	45%		L'offre la moins disante se verra attribuée la note maximale de 45 points.  Les autres offres seront notées de manière inversement proportionnelle

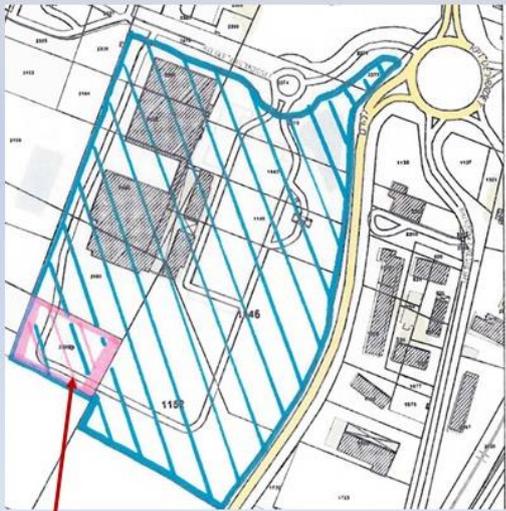
L'analyse des offres et le choix du candidat serait effectuée par une commission municipale élargie (Urbanisme et habitat, Bâtiments communaux et Génie Urbain, Environnement et Cadre de vie).

Monsieur le Maire demande d'approuver ce processus de cession avec charges et de l'autoriser à signer tout acte et document s'y rapportant.

<b>Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 00 – Absentions : 00</b> <b>Vote à l'unanimité</b>
--

##### **5. PLU prescription d'une modification simplifiée (Annexe 2).**

Monsieur Turrel, après avis de la commission du 7 mai 2019, explique qu'il est nécessaire de modifier le Plan Local d'Urbanisme sur certains points. Il est proposé de procéder par une modification simplifiée en application des articles des articles L. 153-37 et L. 153-45 du Code de l'Urbanisme, pour les motifs suivants :

Modifications règlementaires	Régularisation d'une erreur matérielle
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Améliorer la lisibilité</b> du règlement graphique en repositionnant les Emplacements réservés n° 13, 29 et 30</li> <li>➤ <b>Mettre en cohérence « l'atlas »</b> constitué de zoom du règlement graphique avec le règlement graphique.</li> <li>➤ <b>Modifier les règles</b> relatives à l'implantation et à la hauteur des annexes en limite séparative, ainsi que les règles d'implantation des piscines en zones urbaines (habitat).</li> <li>➤ <b>Supprimer l'ER n°17</b> (création d'un parking pour la gare) et reclasser l'emprise de l'ER n°17, actuellement classée en zone UE, <b>en zone UB</b>. Cf conseil municipal du 28 mai 2019 validant le protocole d'accord avec la SNCF.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Concerne la parcelle G 2305</b> classée par erreur en AUb au lieu de UF correspondant à la zone d'activités commerciales du secteur de Millet.</li> </ul> <div style="text-align: center;">  <p data-bbox="788 869 938 913"><b>G2305</b></p> </div>

Monsieur Turrel précise que la parcelle G2305 fait partie bien de l'emprise du permis de construire accordé pour la création de la zone Commerciale en 2011 et que cette parcelle est nécessaire au projet d'extension du centre commercial, prévue dès l'origine. Par ailleurs, cette parcelle fait bien partie de la ZACOM (zone d'activités commerciales définie par le SCOT).

Monsieur le Maire donne des précisions sur les projets d'extension de la zone commerciale.

Une demande de dispense d'évaluation environnementale sera adressée à l'Autorité environnementale, les rectifications ou erreurs matérielles étant éloignées de la zone Natura 2 000. En outre, une précédente évaluation environnementale a été effectuée au titre de la révision du Plu approuvée en 2018, motivant cette dispense d'évaluation environnementale.

Une mise à disposition du dossier auprès du public aura lieu en mairie du **15 juillet 2019 au 10 septembre 2019**, avec un registre en vue de recueillir les observations du public. Les éléments du dossier seront aussi mis en ligne sur le site internet de la commune. <http://www.ville-carbonne.fr/-Amenagement-cadre-de-vie-et-.html>

Monsieur le Maire demande d'approuver la prescription de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et de valider les mesures de disposition du dossier au public.

<p><b>Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 00 – Absentions : 00</b>  <b>Vote à l'unanimité</b></p>
---

---

## FINANCES

---

### 6. Réitération du bail emphytéotique centrale photovoltaïque de Bourjaguet-La Rue

Monsieur Cot, adjoint aux finances, rappelle l'historique de ce dossier :

Délibération du 16 décembre 2014	Mise en place d'un bail emphytéotique* entre la commune et la société Urba 190  Durée : 25 ans et condition suspensives à réaliser dans les 48 mois (soit 23 décembre 2018)
Délibération du 15 novembre 2016	1 <sup>er</sup> avenant suite échange foncier avec la Communauté de Communes du Volvestre
Délibération du 16 octobre 2018	2 <sup>ème</sup> avenant en vue de proroger la date de réalisation des conditions suspensives au plus tard au 15 février 2020 et durée portée à 30 ans.
Présente Séance	Réitération du bail par <i>acte authentique</i> (acte notarié) selon conditions énumérées au 2 <sup>ème</sup> avenant, en vue de la transcription au bureau des hypothèques

\* bail emphytéotique : « Un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L. 451-1 du code rural et de la pêche maritime en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence... » article L1311-2 Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit donc d'une étape administrative dans ce dossier sans modification au fond. Monsieur Cot rappelle les recettes potentielles que ce projet va amener à la collectivité.

Monsieur le Maire confirme que les travaux à Bourjaguet vont commencer en septembre 2019.

Monsieur le Maire demande d'approuver la réitération du bail emphytéotique avec la société Urba 12 par acte authentique et de l'autoriser à signer cet acte authentique ainsi que tous documents s'y rapportant.

<b>Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 00 – Absentions : 00</b> <b>Vote à l'unanimité</b>
--

### 7. Budget d'Alimentation Eau Potable : admissions en non-valeur.

Monsieur Cot fait part au Conseil Municipal d'une demande d'admission en non-valeur pour un montant total de 349.04 €, transmise par la Trésorerie du Volvestre pour créances irrécouvrables pour plusieurs foyers (montant étant inférieur au seuil de recouvrement), (Années 2010 – 2013 – 2015 – 2016 – 2017).

Cette demande d'admission en non-valeur concerne le budget d'alimentation en eau potable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

<b>Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 00 – Absentions : 00</b> <b>Vote à l'unanimité</b>
--

---

## **ÉDUCATION ENFANCE ET JEUNESSE**

---

### **8. Règlement intérieur de la restauration scolaire**

Madame Tempesta, adjointe en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, informe qu'elle a assisté aux conseils d'écoles. Suite à une baisse des effectifs à l'école Maternelle Henri Chanfreau, le Rectorat a confirmé la fermeture d'une classe à la rentrée 2019, et la suppression correspondante d'un poste d'enseignant. Il y aura aussi le départ à la retraite de la directrice Madame Zimmermann, la nomination du nouveau directeur (ou nouvelle directrice) est attendue pour la fin du mois.

Sur le point annoncé à l'ordre du jour, Madame Tempesta informe que les modalités d'inscription et de réservation des repas par les familles vont évoluer, grâce à la mise en place d'un nouveau logiciel interactif à la prochaine rentrée scolaire.

En effet, le portail « famille », interface du logiciel accessible aux familles sur internet, permettra de remplir directement sur le logiciel les renseignements demandés en début d'année aux familles concernant les responsables légaux, les enfants, le moyen de paiement, les jours d'inscription au service etc. De plus, l'ajout ou le retrait d'une réservation pourra également être faite en ligne par la famille tout au long de l'année.

Madame Tempesta propose par conséquent de retranscrire ces nouvelles modalités dans le règlement intérieur de la restauration scolaire.

Madame Tempesta profite de l'occasion pour annoncer que la fête des écoles aura lieu le jeudi 27 juin 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement de la restauration scolaire.

<b>Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 00 – Absentions : 00</b> <b>Vote à l'unanimité</b>
--

---

## **BATIMENTS & GENIE URBAIN**

---

### **9. Audit énergétique Groupe scolaire Henri Chanfreau**

Monsieur le Maire indique que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme.

Il est proposé d'inscrire le groupe scolaire Henri Chanfreau dans ce diagnostic, étant précisé que cette démarche de diagnostic énergétique a déjà été réalisée pour les bâtiments suivants : mairie, centre socio-culturel, pôle associatif et culturel...

Ce programme sera financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG, et un reliquat de 5% restera à la charge de la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière, soit 5% du diagnostic soit maximum de 300 € par bâtiment.

Monsieur le Maire demande d'approuver ce diagnostic énergétique à réaliser par le SDEHG pour le groupe scolaire Henri Chanfreau dans les conditions évoquées ci-dessus.

**10. SDEHG : rénovation coffrets prises marché – Préau de la Place de la République.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude concernant la rénovation des coffrets prises marché situés dans le Préau de la Place de la République.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, il est nécessaire de délibérer sur l'engagement de la participation financière de la commune, calculée sur les bases suivantes :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	7 579 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	26 950 €
<input type="checkbox"/> <b><u>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) :</u></b>	<b><u>13 596 €</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b>48 125 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

<b>Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 00 – Absentions : 00</b> <b>Vote à l'unanimité</b>
--

**11. SDEHG : Extension réseau basse tension situé dans le Préau de la Place de la République**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude concernant l'extension du réseau basse tension situé dans le Préau de la Place de la République.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, il est nécessaire de délibérer sur l'engagement de la participation financière de la commune, calculée sur les bases suivantes :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	9 702 €
<input type="checkbox"/> <b><u>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) :</u></b>	<b><u>4 158 €</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 860 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

<b>Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 00 – Absentions : 00</b> <b>Vote à l'unanimité</b>
--

## 12. Avenant à la convention TEPCV

Monsieur le Maire rappelle la teneur de la convention signée le 11 octobre 2016 et prévoyant l'appui financier des Territoires à Energie Positive pour la Croissance verte (TEPCV). Cette convention prévoyait le financement de la rénovation de plusieurs bâtiments communaux tels que la maison cité Pierre Marty et le CSC.

Il y a lieu aujourd'hui de modifier la durée de validité de la convention pour la partie qui concerne la réalisation des actions « Rénovation énergétique d'un équipement communal » et « Installation de capteurs photovoltaïques sur le centre socio-culturel ». En effet comme indiqué lors du Conseil Municipal du 9 avril 2019, une étude de faisabilité va être réalisée concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du CSC.

Aussi, un avenant doit être établi et permettra donc de prolonger la convention jusqu'au 11 octobre 2020.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

**Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 00 - Absentions : 00**  
**Vote à l'unanimité**

---

## DIVERS

---

## 13. Rapport sur l'eau 2018 – Annexe n° 3

Monsieur le Maire annonce que le rapport d'activité du service de l'eau pour l'année 2018 a été transmis comme chaque année.

---

## DÉLÉGATIONS AU MAIRE

---

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
Marché à procédure adaptée n°2019-14	72 900,00 € HT, soit 87 480,00 € TTC	Réalisation du lot 1 – Gros-œuvre, façade : Travaux de rénovation thermique du Centre Associatif, du Centre de Loisirs et de l'Ecole de Musique situés rue Lucien Cassagne.	SARL D&C DÉCORS 3 900 Route du Nord 82 000 Montauban

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

Monsieur Benarfa convie les membres du Conseil municipal et toutes les personnes présentes aux nombreux événements à venir :

- Vendredi 21 juin 2019 : Fête de la musique à partir de 18 heures,
- Samedi 22 juin 2019 : Fête de San Joan avec le Cercle Occitan (repas par 107 de Table, défilé au flambeau, danses...)
- Samedi 22 juin 2019 17h à la Chapelle Saint Jacques : concert Eric Fraj et Mans de Breish
- Samedi 22 juin 2019 18h vernissage au Musée Abbal
- Samedi 22 juin 2019 21h : pièce de théâtre adultes « La mort est dans le coffre »
- Dimanche 23 juin : Théâtre enfants à 15h
- Dimanche 23 juin 2019 15h : Concert école de Musique
- Samedi 6 juillet 2019 9h : Marche Via Garona, 2 itinéraires.
- Samedi 6 juillet 2019 20h30 : Concert tangos au Jardin du Musée Abbal

Monsieur Lacombe souhaiterait, en prévision des futurs projets, que le nom de Michel Serres récemment décédé soit associé à une salle ou en équipement communal.

La séance est levée à 21 heures 30.

La secrétaire de séance  
Catherine HIBERT



Le Maire,  
Bernard BROS

